15

L'ORNE
Conseil Général

ESPACE NATUREL de L'ORNE

SUIVI TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE DE PLAN DE GESTION

Espace Naturel Sensible "ROCHE D'OËTRE et GORGES DE LA ROUVRE"

RAPPORT FINAL 2EME ANNEE

DECEMBRE 2004

CPIE des Collines normandes
Le Moulin
61100 SEGRIE-FONTAINE
02-33-96-79-70 / 02-33-64-99-72
www.cpie-collinesnormandes.org
contact@cpie-collinesnormandes.org

COLLINES NORMANDES

454
ENV

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
DES LANDES
DG - Documentation
N° D'INVENTAIRE : 5015
EXPLOITATION
- - NOV. 2005
Z.N.I.E.F.F.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 1

I. COMPLEMENTS D'INVENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES 1

I.1. Les suivis scientifiques 1

I.2. Les inventaires scientifiques 23

I.3. Evolution et nouvelles listes d'espèces 23

II. PROGRAMMATION DES OPERATIONS ET SUIVI TECHNIQUE 25

II.1. Programmations de projet, conseil et assistance à la maîtrise d'ouvrage 25

II.2. Mise en place, suivi technique et réception de chantiers de gestion 27

III. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION 32

III.1. Valorisation des vecteurs de découverte 32

III.2. Sensibilisation 33

III.3. Evaluation et perspectives 34

CARTES DU SITE

INTRODUCTION

Dans le cadre de la seconde année (2004) de mise en oeuvre du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible "Roche d'Oëtre et gorges de la Rouvre" (2003–2007), le Conseil Général de l'Orne a confié au CPIE des Collines normandes, qui gère et anime le site, les missions suivantes programmées par le document d'objectifs :

- compléments d'études scientifiques ;
- mise en place, suivi et réception des travaux de réhabilitation ;
- communication et information du public et des propriétaires.

Le présent mémoire est un **compte-rendu** (opérations arrêtées à Novembre 2004) des travaux scientifiques et techniques réalisés durant l'année 2004. Chaque opération y est référencée avec le code et l'intitulé des actions programmées dans le plan de gestion, pour permettre une meilleure lisibilité de l'avancement des modalités de réhabilitation.

I. COMPLEMENTS D'INVENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES

Ils ont pour objet :

- d'aller plus avant dans la connaissance du site, en apportant des compléments d'information à l'étude initiale ;
- de suivre l'impact des modalités de gestion proposées sur les milieux et les espèces.

I.1. Les suivis scientifiques

I.1.1. Suivi des habitats naturels d'intérêt européen

Suiv 1 : Suivi floristique des parcelles gérées et des expérimentations

L'opération a consisté en la mise en place de "carrés" d'inventaire (quadrats) d'une surface de 16m^2 (4m x 4m) au sein de 4 groupements végétaux d'importance européenne identifiés lors de l'inventaire initial, réalisé en 2001 :

- Prairie de fauche à Orchis bouffon et Saxifrage granulé
- Prairie à Luzule champêtre
- Prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonère humble
- Lande à Bruyère cendrée et Millepertuis à feuilles linéaires

Deux placettes ont été inventoriées pour chaque groupement : l'une témoignant de l'état initial, l'autre après travaux de gestion. Ainsi, 8 stations d'observation ont été mises en place.

Dans la mesure du possible, la structure et la physionomie de la végétation sont décrites dans le présent rapport ; l'unité phytosociologique et le stade d'évolution sont précisés. La mention des espèces figurant dans les relevés est systématiquement accompagnée de leur indice d'abondance au sein de la parcelle concernée, selon la classification de BRAUN-BLANQUET.

I.1.1.1. Prairie de fauche à Orchis bouffon et Saxifrage granulé

Pâturée durant quinze jours avant la reprise de végétation, la prairie a été laissée telle quelle le restant de l'année. C'est le 20 et 21 septembre 2004 qu'elle a été fauchée par l'équipe de l'AIFR de Briouze. Les produits de fauche ont été accumulés sur deux anciennes places à feu puis exportés rapidement par l'équipe de la CDC d'Athis.

Ce chantier pourrait être reconduit l'an prochain, sous réserve que l'AIFR soit retenue lors de la consultation, si aucune solution plus simple et moins coûteuse n'est proposée pour la fauche. Toutefois, l'entreprise PROVERT a prévu de s'équiper prochainement pour pouvoir également se porter candidat à de tels travaux.

Il est à noter sur cette même parcelle que lors des travaux de réalisation du parcours pêche-nature (novembre 2003 - juillet 2004), l'entreprise MINERAL SERVICE a ouvert un sentier au sein même de cette parcelle C1 pour permettre le passage de leurs engins lourds. Ce chemin, qui part de la Maison du Paysage pour se rendre à la barrière d'entrée de la parcelle A1, traverse la station à Orchis grenouille.

31 décembre 2003

4 octobre 2004

Vu la taille limitée de la parcelle C1, un seul relevé a été effectué.

Le 7 juin 2004, une végétation essentiellement composée d'herbacées vivaces s'élevait à une hauteur moyenne d'un mètre, la couverture au sol était dense, s'élevant elle à 40 cm. La strate muscinale constituait moins de 5% du couvert :

Le relevé floristique réalisé ce même jour a mis en évidence les espèces suivantes :

Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) 3, **Fromental** (*Arrhenatherum elatius*) 2, **Fétuque capillaire** (*Festuca filiformis*) 1, **Luzule champêtre** (*Luzula campestris*) 1, **Plantain lancéolé** (*Plantago lanceolata*) 1, **Vulpin des prés** (*Alopecurus pratensis*) 1, **Agrostide commune** (*Agrostis capillaris*) +, **Cirse des champs** (*Cirsium arvense*) +, **Fougère-aigle** (Pteridium aquilinum) +, **Gaillet-croisette** (*Cruciata laevipes*) +, **Houlque laineuse** (*Holcus lanatus*) +, **Laîche hérissée** (*Carex hirta*) +, **Lotier corniculé** (*Lotus corniculatus*) +, , **Millepertuis commun** (*Hypericum perforatum*) +, , **Orchis grenouille** (*Coeloglossum viride*) +, **Orchis tacheté** (*Dactylorhiza maculata*) +, **Oseille sauvage** (*Rumex acetosa*) +, **Ray-Grass** (*Lolium perenne*) +, **Renoncule âcre** (*Ranunculus acris*) +, **Saxifrage granulé** (*Saxifraga granulata*) +, **Stellaire graminée** (*Stellaria graminea*) +, **Trèfle des près** (*Trifolium pratensis*) +, **Véronique petit-chêne** (*Veronica chamaedrys*) +.

Evolution générale de la flore : Plusieurs faits intéressants sont à noter.

Avant tout, on peut noter la multiplication et la dispersion du nombre de pieds de Saxifrage granulé (*Saxifraga granulata*). En effet, le secteur est passé de 4 pieds localisés en 2003 à 9 pieds dispersés en 2004.

On a également une bonne stabilité de la population d'Orchis grenouille (légère augmentation du nombre d'inflorescences) malgré l'ouverture de la parcelle pour le passage des engins.

I.1.1.2. Prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonère humble

Décembre 2003

Avril 2004

Mai 2004

Août 2004

Cet ensemble de prairies paratourbeuses *(Cirsio-Scorzoneretum)* a fait l'objet première phase de travaux d'ouverture en 2003 (parcelles A2, A3, A4).

De plus, à la fin de l'année 2003, un étrépage mécanique profond (30 à 35 cm) au tractopelle a été réalisé au sud de la parcelle A2 et au sud-est de la parcelle A1.

Sur la parcelle A2, une surface de 20 m^2 en bordure du chemin a été toutefois conservée étant donné la présence de pieds d'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), espèce protégée en Basse-Normandie.

Dans le même temps, le fossé de drainage séparant la parcelle A2 de la parcelle A4 a été bouché et de nouvelles mares ont été creusées dans la zone étrepée.

On a pu observer une végétalisation rapide des mares les moins profondes (photo en page précédente) avec notamment l'arrivée de pieds de Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*) et Massette à feuilles larges (*Typha latifolia*). Parallèlement à ce développement végétal, on a pu noter l'arrivée de nombreuses espèces d'invertébrés aquatiques (groupe des coléoptères, des punaises aquatiques, des libellules , ...) sans valeur patrimoniale notable.

L'objectif de ces importantes opérations de réhabilitation était d'éliminer les sols en cours de minéralisation et de prolonger l'immersion hivernale du secteur pour favoriser le développement d'espèces.

13 avril 2004

mai 2004

4 octobre 2004

En 2004, un étrépage léger a également eu lieu au nord-ouest de parcelle A1 à but comparatif.

A ce niveau, les espèces suivantes ont été relevées au mois de juin 2004 :

Liseron des haies (*Calystegia sepium*) 3, **Achillée sternutatoire** (*Achillea ptarmica*) 1, **Renoncule flammette** (*Ranunculus flammula*) 1, **Cirse des champs** (*Cirsium arvense*) 1, **Potentille rampante** (*Potentilla reptans*) 1, **Prêle des marais** (*Equisetum palustre*) 1, **Jonc articulé** (*Juncus articulatus*) +, **Jonc des crapauds** (*Juncus bufonius*) +, **Reine des prés** (*Filipendula ulmaria*) +.

En face de ce secteur (de l'autre côté du chemin), un autre relevé a été réalisé sur une parcelle n'ayant pas fait l'objet d'intervention :

Jonc articulé (*Juncus articulatus*) 3, **Pâturin commun** (*Poa trivialis*) 3, **Cirse des anglais** (*Cirsium anglicum*) 1, **Angélique sauvage** (*Angelica sylvestris*) **Centaurée noire** (*Centaurea nigra*) +, **Consoude officinale** (*Symphytum officinale*) +, **Flouve odorante** (*Anthoxantum odoratum*), **Gesse des prés** (*Lathyrus pratensis*), **Houlque laineuse** (*Holcus lanatus*) +, **Jonc épars** (*Juncus effusus*) +, **Laîche hérissée** (*Carex hirta*) +, **Lychnide fleur-de-coucou** (*Lychnis flos-cuculi*) +, **Menthe aquatique** (*Mentha aquatica*) +, **Oenanthe à feuilles de peucédan** (*Oenanthe peucedanifolia*) +, **Orchis tacheté** (*Dactylorhiza maculata*) +, **Oseille sauvage** (*Rumex acetosa*) +, **Potentille rampante** (*Potentilla reptans*) +, **Reine des prés** (*Filipendula ulmaria*) +, **Renoncule âcre** (*Ranunculus acris*) +, **Scorzonère humble** (*Scorzonera humilis*), **Valériane officinale** (*Valeriana repens*) +.

Ce milieu aux contraintes écologiques marquées doit être entretenu par pâturage extensif, c'est pourquoi les 2 double-poneys déjà utilisés sur les autres prairies gérées du site ont été placés à cet endroit à plusieurs reprises au cours du premier semestre 2004.

Double-Poneys pâturant sur le site

I.1.1.3. Fourré à Coudrier et Aubépine monogyne

Situé en parcelle A6, ce fourré a été réouvert en 2003 et son suivi s'est donc engagé en 2004. La dynamique végétale y est explosive, la Fougère-aigle ayant largement colonisé la parcelle.

Un pâturage plus régulier du secteur serait à mettre en place après une nouvelle opération de débroussaillage et d'élimination des rejets apparus depuis la coupe des diverses essences présentes sur la parcelle avant 2003.

Les espèces suivantes y ont été recensées en juin 2004 :

Fougère-aigle (*Pteridium aquilinum*) 3, **Pâturin commun** (*Poa trivialis*) 2, **Houlque laineuse** (*Holcus lanatus*) 1, **Jonc épars** (*Juncus effusus*) 1, **Renoncule rampante** (*Ranunculus repens*) 1, **Bugle rampante** (*Ajuga reptans*) +, **Angélique sauvage** (*Angelica sylvestris*) +, **Benoîte commune** (*Geum urbanum*) +, **Brachypode des bois** (*Brachypodium sylvaticum*) +, **Cirse des marais** (*Cirsium palustre*) +, **Conopode dénudé** (*Conopodium majus*) +, **Consoude officinale** (*Symphytum officinale*) +, **Dactyle aggloméré** (*Dactylis glomerata*) +, **Digitale pourpre** (*Digitalis purpurea*) +, **Epiaire des bois** (*Stachys sylvatica*) + , **Eupatoire chanvrine** (*Eupatorium cannabinum*) +, **Gaillet Gratteron** (*Galium aparine*) +, **Laîche des lièvres** (*Carex ovalis*) +, **Laîche grêle** (*Carex pallescens*) +, **Liseron des haies** (*Calystegia sepium*) +, **Lotier corniculé** (*Lotus corniculatus*) +, **Lychnide fleur-de-coucou** (*Lychnis flos-cuculi*) +, **Méringie trinerviée** (*Moehringia trinervia*) +, **Myosotis des marais** (*Myosotis scorpioides*) +,**Orchis tacheté** (*Dactylorhiza maculata*) +, **Ortie dioïque** (*Urtica dioïca*) +, **Oseille sauvage** (*Rumex acetosa*) +, **Reine des prés** (*Filipendula ulmaria*) +, **Saule roux-cendrée** (*Salix atrocinerea*) +, **Stellaire graminée** (*Stellaria graminea*) + .

I.1.1.4. Lande à Bruyère cendrée et Millepertuis à feuilles linéaires

Une nouvelle opération de débroussaillage a été réalisée à la fin de l'hiver 2004 (mars) par l'AIFR à proximité de celles menées en 2003.

Secteur de la parcelle 214 débroussaillée en mars 2004

Les relevés réalisés sur la parcelle le 5 juillet 2004, soit trois mois après les travaux, ont donné les espèces suivantes :

Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) 4, **Fougère-aigle** (*Pteridium aquilinum*) 3, **Bourdaine** (*Frangula alnus*) 1, **Callune** (*Calluna vulgaris*) 1, **Chêne pédonculé** (*Quercus robur*) 1, **Ajonc nain** (*Ulex minor*) +, **Bruyère cendrée** (*Erica cinerea*) +, **Canche flexueuse** (*Deschampsia flexuosa*) +.

I.1.2. Suivi des espèces végétales patrimoniales

Suiv 9 : Suivre les espèces végétales patrimoniales

Sur 5 sites, un comptage des populations de Spergule printanière, Orchis bouffon, Saxifrage granulé, Orchis grenouille et Spiranthe d'automne a été réalisé.

Les populations semblent stables par rapport à l'inventaire initial et il faudra certainement attendre quelques années pour que l'impact des travaux de réhabilitation se fasse sentir par un renforcement des populations de ces espèces rares.

- **Spergule printanière** *(Spergula morisonii)* : 70 pieds recensés en mai 2004 sur le dessus de la corniche du profil humain (Roche d'Oëtre) au nord-ouest de la table d'orientation ; une nouvelle station trouvée plus bas, au Sud-Est de la table d'orientation, avec quelques pieds de présents ;
- **Saxifrage granulé** (*Saxifraga granulata*) : 9 pieds observés en parcelle A2 le 27 avril 2004 ;
- **Orchis grenouille** *(Coeloglossum viride)* : 52 pieds recensés le 25 mai 2004 dont 5 dans la prairie para-tourbeuse (parcelle A2) et 47 en parcelle C1 ;
- **Orchis bouffon** *(Orchis morio)* : un pied observé en parcelle A2 mais aucun en parcelle C1 ;
- **Spiranthe d'automne** *(Spiranthe spiralis)* : La prospection a été effectuée fin août 2004 à l'époque où cette espèce apparaissait fleurie sur d'autres sites de Suisse Normande. Malheureusement, la parcelle ayant accueillie l'espèce en 2003 (située en dehors du site ENS), venait d'être broyée et, malgré les recherches, aucun pied n'a pu être observé.

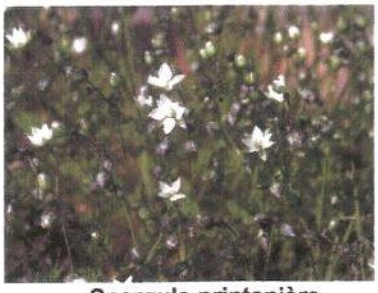

Spergule printanière

Saxifrage granulé

Prairie à Spiranthe d'automne broyée

I.1.3. Suivi entomologique

Suiv 2 : Suivi entomologique des parcelles gérées

L'opération consiste en une campagne d'identification entomologique menée sur l'ensemble du site. Ces suivis quantitatifs concernent les Orthoptères, les Odonates et les Lépidoptères (Rhopalocères).

I.1.3.1. Orthoptères

Un quadrat amovible de 1m x 1m a été disposé de manière aléatoire et à trois reprises dans cinq habitats naturels homogènes, durant la quatrième semaine d'août. Toutes les espèces présentes dans l'enceinte du quadrat ont été identifiées et comptées.

Les résultats suivants correspondent à la somme des relevés des 3 quadrats par habitat :

- Pâture à Jonc à tépales aigus et Crételle (parcelle C5), 4 espèces et 10 individus dont :

Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*)	5 individus
Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*)	3 individus
Tétrix forestier (*Tetrix undulata*) (à confirmer)	1 individu
Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*)	1 individu

- Prairie à Orchis bouffon et Saxifrage granulé (parcelle C1), 4 espèces et 5 individus dont :

Conocéphale bigarré (*Conocephalus discolor*)	2 individus
Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*)	1 individu
Decticelle bariolée (*Metrioptera roeselii*)	1 individu
Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*)	1 individu

- Prairie tourbeuse étrépée (A2), 4 espèces et 8 individus dont :

Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*)	3 individus
Conocéphale bigarré (*Conocephalus discolor*)	2 individus
Tétrix riverain (*Tetrix subulata*) ?	2 individus
Criquet des pâtures (*Chorthippus parallelus*)	1 individu

- Fourré à Ajonc d'Europe débroussaillé (parcelle C214), 2 espèces et 4 individus dont :

Criquet des pins (*Chorthippus vagans*)	3 individus
Criquet des ajoncs (*Chorthippus binotatus*)	1 individu

- Lande à Millepertuis à f. linéaires et Bruyère cendrée (parcelle C128) : aucun

Il est à noter qu'une nouvelle espèce a été observée en 2004 sur le site : le Tétrix riverain (détermination à confirmer), inventorié sur la parcelle A2.

I.1.3.2. Odonates

Un comptage estimatif des imagos a été effectué fin juin 2004 sur la mare de la parcelle C5 (pâture à Jonc à tépales aigus et Crételle) quasiment à sec ; ainsi que sur les 4 mares encore en eau de la parcelle A2 (prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonaire humble), décapée en hiver 2003 :

- Mare en parcelle C5, 1 espèces et 1 individu retrouvé :

Agrion à corps de feu (*Pyrrhosoma nymphula*)	1 individu

- Mares en parcelle A2, 3 espèces et 13 individus retrouvés dont :

Agrion élégant (*Ischnura elegans*)	5 individus
Agrion jouvencelle (*Coenagrion puella*)	4 individus
Libellule déprimée (*Libellula depressa*)	4 individus

I.1.3.3. Lépidoptères rhopalocères

Les deux itinéraires échantillons de la Roche d'Oëtre et de la Maison du Paysage ont été parcourus aux trois mêmes périodes (fin mai, fin juin et fin août) et dans des conditions météorologiques quasi identiques (ciel ensoleillé à légèrement nuageux et vent nul à faible) qu'en 2003.

Une nouvelle espèce a été inventoriée en 2004 : le Point-de-Hongrie (*Erynnis tages*)

➢ **Fin mai**

- Pâture à Jonc à tépales aigus et Crételle (parcelle C5), 2 espèces et 2 individus :

Piéride de la rave *(Pieris rapae)*	1 individu
Paon du jour (*Inachis io io*)	1 individu

- Prairie de fauche à Oenanthe à feuilles de Peucédan (parcelle C1), 1 espèce et 1 individu :

Point-de-Hongrie (*Erynnis tages*)	1 individu

- Prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonaire humble étrépée (parcelle A2), 2 espèces et 2 individus :

Point-de-Hongrie (*Erynnis tages*)	1 individu
Piéride de la rave *(Pieris rapae)*	1 individu

- Fourré à Ajonc d'Europe débroussaillé (parcelle C214), 1 espèce et 1 individu :

Citron (*Gonepteryx rhamni*)	1 individu

- Lande à Millepertuis à feuilles linéaires et Bruyère cendrée (parcelle C128), 1 espèce et 1 individu :

Citron (*Gonepteryx rhamni*)	1 individu

- Pinède (parcelle C128), 1 espèce et 1 individu :

Citron (*Gonepteryx rhamni*)	1 individu

➢ **Fin juin**

- Pâture à Jonc à tépales aigus et Crételle fauchée (parcelle C5), 5 espèces et 62 individus :

Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	43 individus
Demi-Deuil (*Melanargia galathea serena*)	12 individus
Hespérie du dactyle et Bande noire (*Thymelicus lineola et sylvestris*)	6 individus
Petite-Tortue (*Aglais urticae urticae*)	1 individu

- Pâture à Jonc à tépales aigus et Crételle pâturée (parcelle C5), 2 espèces et 19 individus :

Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	17 individus
Procris (*Coenonympha pamphilus*)	2 individus

- Prairie de fauche à Oenanthe à f. de Peucédan (parcelle C1), 6 espèces et 28 individus :

Tristan (*Aphantopus hyperantus hyperantus*)	8 individus
Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	8 individus
Hespérie du dactyle et Bande noire (*Thymelicus lineola et sylvestris*)	7 individus
Demi-Deuil (*Melanargia galathea serena*)	4 individus
Robert-le-Diable (*Polygonia c-album*)	1 individu

- Prairie à Orchis bouffon et Saxifrage granulé (C1), 7 espèces et 128 individus :

Hespérie du dactyle et Bande noire (*Thymelicus lineola et sylvestris*)	49 individus
Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	41 individus
Demi-Deuil (*Melanargia galathea serena*)	33 individus
Petite-Tortue (*Aglais urticae urticae*)	2 individus
Tristan (*Aphantopus hyperantus hyperantus*)	2 individus
Robert-le-Diable (*Polygonia c-album*)	1 individu

- Prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonaire humble décapée (parcelle A2), 5 espèces et 7 individus :

Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	2 individus
Hespérie du dactyle (*Thymelicus lineola*)	2 individus
Piéride du chou (*Pieris brassicae*)	1 individu
Petite-Tortue (*Aglais urticae urticae*)	1 individu
Petit Sylvain (*Limenitis camilla*)	1 individu

- Prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonaire humble (parcelle A1), 2 espèces et 15 individus :

Tristan (*Aphantopus hyperantus hyperantus*)	11 individus
Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	4 individus

- Friche à Reine des prés et Jonc à tépales aigus (parcelle A1), 6 espèces et 10 individus :

Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	4 individus
Tristan (*Aphantopus hyperantus hyperantus*)	2 individus
Hespérie du dactyle (*Thymelicus lineola*)	1 individu
Piéride du chou (*Pieris brassicae*)	1 individu
Piéride sp. (*Pieris sp.*)	1 individu
Sylvaine (*Ochlodes venatus*)	1 individu

- Prairie à Luzule champêtre et Brome mou (parcelle A2), 5 espèces et 21 individus :

Hespérie du dactyle (*Thymelicus lineola*)	8 individus
Demi-Deuil (*Melanargia galathea serena*)	5 individus
Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	4 individus
Tristan (*Aphantopus hyperantus hyperantus*)	3 individus
Piéride sp. (*Pieris sp.*)	1 individu

- Fourré à Ajonc d'Europe débroussaillé (parcelle C214), 3 espèces et 4 individus :

Myrtil (*Maniola jurtina occidentalis*)	2 individus
Petite-Tortue (*Aglais urticae urticae*)	1 individu
Piéride du chou (*Pieris brassicae*)	1 individu

- Lande à Millepertuis à feuilles linéaires et Bruyère cendrée (parcelle C128), 1 espèce et 1 individu :

Vulcain (*Vanessa atalanta*) 1 individu

➢ **Fin août**

- Pâture à Jonc à tépales aigus et Crételle fauchée (parcelle C5), 1 espèce et 2 individus :

Piéride de la rave *(Pieris rapae)* 2 individus

- Pâture à Jonc à tépales aigus et Crételle pâturée (parcelle C5), 1 espèce et 4 individus :

Procris (*Coenonympha pamphilus*) 4 individus

- Prairie à Orchis bouffon et Saxifrage granulé (C1), 1 espèce et 1 individu :

Amaryllis (*Pyronia tithonus*) 1 individu

- Prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonaire humble décapée (parcelle A2), 2 espèces et 3 individus :

Amaryllis (*Pyronia tithonus*) 1 individu
Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*) 2 individus

- Prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonaire humble (parcelle A1), 1 espèce et 2 individus :

Piéride du navet *(Pieris napi)* 2 individus

- Prairie à Luzule champêtre et Brome mou (parcelle A2), 1 espèce et 1 individu :

Argus bleu (*Polyommatus icarus*) 1 individu

- Prairie sous-pâturée à Fromental et Berce sphondyle (parcelle C3), 2 espèces et 2 individus :

Procris (*Coenonympha pamphilus*) 1 individu
Piéride du navet *(Pieris napi)* 1 individu

- Lande à Millepertuis à feuilles linéaires et Bruyère cendrée (parcelle C128), 4 espèces et 5 individus :

Azuré des nerpruns (*Celastrina argiolus*) 2 individus
Procris (*Coenonympha pamphilus*) 1 individu
Cuivré commun (*Lycaena phlaeas*) 1 individu
Belle-Dame (*Vanessa cardui*) 1 individu

I.1.3.4. Invertébrés aquatiques

Les modifications apportées à la parcelle A2 (étrépage et création de mares) rendent nécessaire le suivi de la petite faune aquatique se développant dans ces nouvelles mares ainsi que celle fréquentant les autres mares ouvertes antérieurement sur le site (parcelles C5 et A4). Un filet troubleau a été utilisé pour permettre cet inventaire qualitatif.

En mai 2004, des prélèvements sur la mare de la parcelle C5, utilisée pour les animations scolaires, ont eu lieu avant son assèchement total. Les espèces suivantes ont été observées :

- *Chironomus sp. (larve)*
- *Cloëon sp. (larve)*
- *Dytiscus marginalis*
- *Hygrobia tarda (adulte)*
- *Hyphydrus ovatus (adulte)*
- *Agabus bipustulatus (adulte)*
- *Gerris najas*
- *Plea leachi*
- *Nepa cinerea*
- *Corixa sp.*
- *Notonecta glauca*
- *Aeschna cyanea (larve)*
- *Ischnura elegans (larve)*
- *Coenagrion puella (larve)*
- *Radix peregrea*

En juillet 2004, les mares nouvellement créées en parcelle A2 ont été inventoriées (l'une d'entre elles était toutefois asséchée), les espèces suivantes y ont été observées :

- *Chironomus sp. (larve et nymphe)*
- *Culex sp. (larve)*
- *Cloëon sp.(larve)*
- *Sialis (larve)*
- *Berosus signaticollis (adulte)*
- *Coelostoma orbiculare (adulte)*
- *Gerris najas*
- *Nepa cinerea*
- *Corixa sp.*
- *Notonecta glauca*
- *Aeschna cyanea (larve et adulte)*
- *Libellula depressa (larve et adulte)*
- *Platycnemis pennipes (adulte)*
- *Hydrachna sp. (jeune et adulte)*
- *Gastéropode nd*

I.1.4. Suivi de la population de la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*)

Le suivi a était réalisé à l'étiage (septembre 2004).

La recherche a été effectuée de l'entrée des Gorges jusqu'à la Maison du Paysage où se situe l'un des trois noyaux de population connus sur le site ENS des Gorges de la Rouvre. Ce tronçon correspond également à une partie du parcours pêche-nature tout public aménagé en 2003-2004.

La prospection du fond aquatique à l'aide de l'hydroscope a nécessité 3 jours de terrain. Au total ce sont 21 mulettes perlières qui ont été retrouvées, ce qui correspond exactement aux observations réalisées en 2002.

Si le nombre d'individus était inchangé par rapport à la première campagne, l'état de colmatage des valves et du fond aquatique est apparu plus important qu'en 2002. Ce phénomène est à suivre dans les prochaines années tant il est connu pour être un facteur limitant la présence de l'espèce.

Aménagement annexe au parcours pêche

Recherche des bivalves à l'hydroscope

Moule perlière moyennement colmatée

I.1.5. Suivi de la population d'Ecrevisse indigène

Réalisé début septembre, la recherche des individus s'est effectué de nuit à la lampe sur le seul point du site ENS connu comme abritant l'espèce : le ru du lieu dit le Mesnil à Ségrie-Fontaine.

Ce ruisseau d'à peine 40 cm de large se jette dans la Rouvre en aval des Gorges en limite nord-ouest du site ENS. Fortement pentu et doté d'un écoulement rapide sur fond sablo-pierreux ; il avait fait l'objet de prospections positives en 2003 puisque 69 individus avaient été contactés jusqu'à une centaine de mètres en amont de sa confluence avec la Rouvre.

En 2004, le bilan est catastrophique car aucun individu n'a été observé. Cette espèce, protégée en France et inscrite à la Directive Habitats, est donc désormais éteinte dans le secteur.

La mare poissonneuse située en amont du ruisseau ne semble pas avoir connu de mortalité notable selon son propriétaire : cela exclut donc une pollution aigue venant de ce point.

La colonisation par d'autres espèces contaminées par la peste des écrevisses est peu probable étant donné qu'un pont en aval constitue un obstacle à la migration.

I.1.6. Suivi piscicole

Suiv 6 : Continuer le suivi piscicole

Le tableau ci-dessous présente le recensement réalisé lors des 3 dernières années par la station de comptage de la Maison de la Rivière. Elle donne un bon aperçu des populations piscicoles transitant au niveau de l'Espace naturel Sensible.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Année 2002	Année 2003	Année 2004
Able de Heckel	*Leucaspuis delineatus*	0	1	2
Ablette	*Alburnus alburnus*	0	0	1
Brème commune	*Abramis brama*	23	1	0
Brochet	*Esox lucuis*	6	2	0
Carpe commune	*Cyprinus carpio*	4	3	1
Carpe miroir	*Cyprinus carpio*	4	1	0
Chevaine	*Leuciscus cephalus*	0	1	1
Gardon	*Rutilus rutilus*	11	4	6
Goujon	*Gobio gobio*	1	0	20
Loche franche	*Nemacheilus barbatulus*	0	0	1
Perche	*Perca fluviatilis*	4	9	14
Rotengle	*Scardinuis erythroptalmus*	7	9	36
Sandre	*Lucioperca lucioperca*	1	0	3
Tanche	*Tinca tinca*	0	1	2
Anguille	*Anguilla anguilla*	47	158	458
Truite de mer	*Salmo trutta*	7	34	47
Truite fario	*Salmo trutta fario*	277	240	695
Truite arc en ciel	*Salmo gairdneri*	4	3	41
Truite fario d'élevage	*Salmo trutta fario*	34	28	53
Vairon	*Phoxinus phoxinus*	0	0	14
TOTAL		430	495	1327

Truite fario relevé en montaison, à l'automne 2004

Concernant les espèces patrimoniales, les chiffres 2004 sont donc les suivants (arrêtés à la fin novembre 2004) :

Truite de mer (Liste rouge nationale)	**47 individus**
Anguille (Liste rouge nationale)	**458 individus**

Parmi les 47 Truites de mer capturées, aucune n'était un adulte en montaison.

Il s'agissait uniquement de juvéniles, en dévalaison, issus de géniteurs de l'espèce *Salmo trutta fario.*

La forte augmentation du nombre des Anguilles et des Truites fario capturées entre ces deux dernières années (voir histogramme ci-dessous) s'explique en partie par de bonnes conditions de migration (températures clémentes, niveaux d'eau favorables), ainsi que des conditions idéales de piégeage.

Il est intéressant d'ajouter que ces chiffres sont susceptibles de croître encore en décembre 2004 car la période de montaison des Truites fario débute seulement.

L'importance de cette espèce sur la Rouvre est à prendre en compte lorsque l'on sait qu'elle est susceptible de servir d'hôte à la Mulette perlière (*Margaritifera margaritifera*). Tout particulièrement les individus de moins de deux ans sur lesquels les larves de moule on plus de facilités à se fixer et à se développer. Une bonne répartition des classes d'âges et donc recommandée.

Autre espèce patrimoniale, le Saumon (*Salmo salar*) n'a encore pas été capturé en 2004 : l'espèce ne semble plus présente sur la Rouvre en amont de la Maison de la Rivière. Un nouveau Plan Saumon sur le Bassin versant de l'Orne est en projet actuellement pour réintroduire durablement l'espèce dans le secteur.

Evolution du nombre de captures d'espèces patrimoniales
Station de comptage de Ségrie-Fontaine

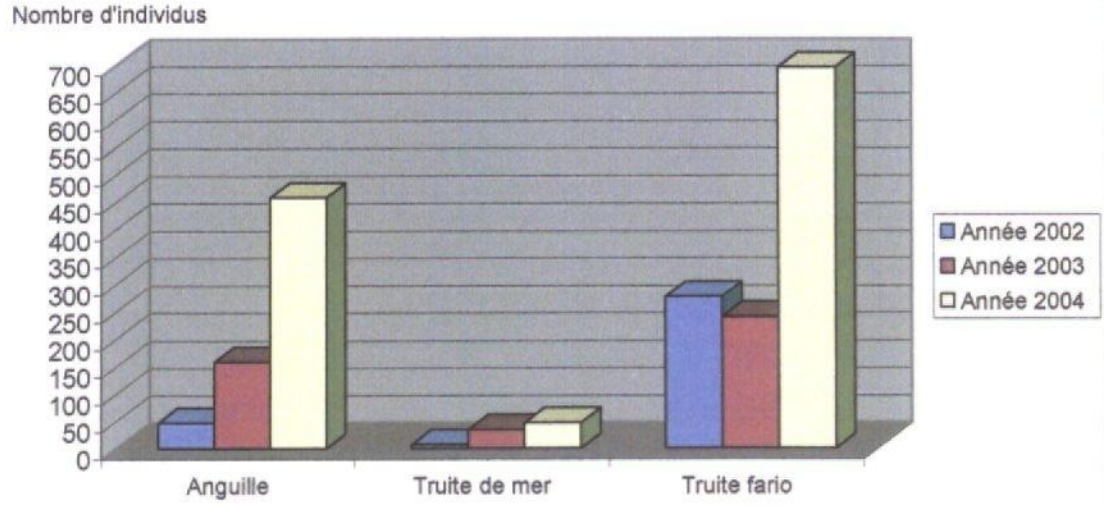

Parallèlement au suivi piscicole, la portion de Rouvre longeant la Maison de la Rivière a fait l'objet de prélèvements selon la méthode des IBGN (Indice Biologique Global Normalisé).

La note obtenue, en prenant en considération le nombre de taxons d'invertébrés indicateurs ainsi que le nombre de taxons total, est de **16/20**. Bien que satisfaisante, cette note a été obtenue grâce à la présence de seulement 5 individus d'une famille indicatrice de niveau 9 (catégorie des taxons les plus polluo-sensibles) : les Perlodidae.

Cette faible densité peut s'expliquer par la présence immédiatement en amont du barrage mais également par la pollution nitratée chronique mise en évidence depuis des années sur la Rouvre.

Cours d'eau : Rouvre **Station : Maison de la Rivière** Date : 25/05/2004

Caractéristiques Echantillons (granulométrie, algues, périphyton, profondeur, vitesse de courant :
1 Pierres et galets(++), sables (+) - P=40 cm, V=35 cm/s
2 Graviers (++), sables (+) - P=20 cm, V=15 cm/s
3 Pierres (+), graviers (++), sables - P=20 cm, V=50 cm/s
4 Blocs (++), algues (+) - P=150 cm/s
5 Pierres (+), sables (++), limons (+) - P= 30 cm, V=10 cm/s
6 Pierres(+), galets (++), sables (+) - P= 30 cm, V=80 cm/s
7 Galets (+), sables (++) - P=30 cm, V=50 cm/s
8 Blocs (++) , algues - P=30 cm, V=110 cm/s

		Echantillons										
GI	Taxons	1	2	3	4	5	6	7	8	Total	Fréquence	Fréq cum
	Dugesiidae			1	2					3	2%	2%
1	Oligochètes			2	2					4	2%	2%
1	Erpobdellidae				2					2	1%	1%
	EPHEMERES									57		31%
6	Ephemeridae			1	7	4				12	7%	
3	Ephemerellidae	3		9			5	6	18	41	23%	
5	Heptageneiidae			1	1					2	1%	
	Ryacophilidae							2		2	1%	
	PLECOPTERES									7		4%
9	Perlidae			1					1	2	1%	
9	Perlodidae							2	3	5	3%	
3	Aphelocheiridae	1		1	15			1	4	22	12%	12%
	Sialidae								1	1	1%	1%
	COLEOPTERES									4		2%
2	Elmidae							1		1	1%	
	Gyrinidae	1		2						3	2%	
	TRICHOPTERES									63		35%
4	Leptoceridae		2				1			3	2%	
4	Polycentropodidae								4	4	2%	
8	Brachycentridae							7	2	9	5%	
3	Hydropsychidae			12	26			1	3	42	23%	
6	Lepidostomatidae			3	2					5	3%	
	DIPTERES									4		2%
	Athericidae							1		1	1%	
	Limoniidae			1						1	1%	
	Culicidae							2		2	1%	
2	Gammaridae		1	3	1				1	6	3%	3%
	Hydracariens	1								1	1%	1%
2	Ancylidae			1	1				5	7	4%	4%
Nombre total d'individus		6	3	38	59	4	6	23	42	181	**IBGN**	
Nombre de taxons		4	2	13	10	1	2	9	10	51	**16**	
Groupe Indicateur		3		3	6	6	3	8	9	9		

I.1.7. Suivi ornithologique

Suiv 8 : Suivre l'avifaune

I.1.7.1. Protocole

Un suivi qualitatif est réalisé sur le site. Le protocole appliqué a été inspiré de l'enquête « tendances » du Groupe Ornithologique Normand (GONm). Cette enquête est basée sur le principe de la comparaison de résultats obtenus année après année dans les mêmes conditions.

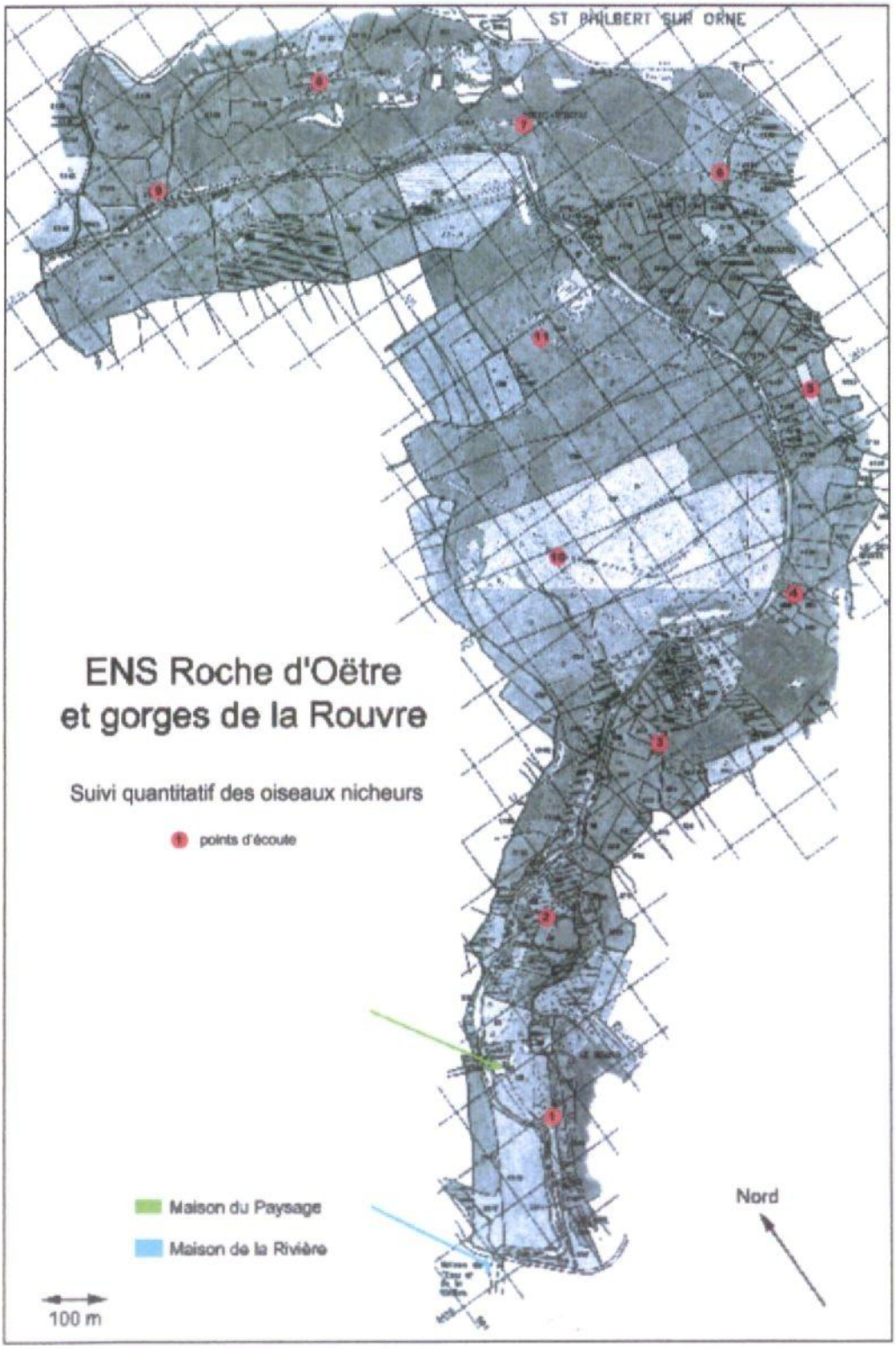

Elle concerne d'abord les populations des espèces communes dont les variations démographiques sont difficiles à cerner. Effectué tous les deux mois (6 sessions par an), le circuit de base dure une demi-heure. Il est toujours parcouru dans le même sens, le matin au cours des 3 premières heures après le lever du soleil. Si possible, les conditions météorologiques doivent être correctes pour que la détection soit assez bonne. Au cours du parcours, les espèces sont notées dans l'ordre dans lequel elles sont contactées la première fois (que ce soit à vue ou à l'oreille, posées ou en vol), chacune ne figurant qu'une fois sur le relevé. Les résultats complets figureront dans le rapport final.

Parallèlement, afin d'affiner la connaissance ornithologique sur l'ensemble du périmètre, la mise en place d'un suivi quantitatif des oiseaux nicheurs a été entamée en 2004.

La méthode utilisée pour ce type de suivi est celle des indices ponctuels d'abondance ou des relevés par points d'écoute. Une dizaine de points d'écoute, distants d'au moins 300 m, sont répartis sur le périmètre du site (voir carte ci-contre).

Sur chacun d'eux les contacts sont comptabilisés durant cinq minutes. Pour pouvoir recenser les nicheurs précoces (sédentaires) comme tardifs (migrateurs), deux passages annuels sont effectués dans un intervalle de 4 à 6 semaines autour du mois de mai.

I.1.7.2. Résultats des relevés par circuit

En 2004, 47 espèces ont été contactées sur le site au cours du suivi, avec une diversité spécifique similaire sur les deux circuits :

- Maison du Paysage : 35 espèces

Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Bergeronnette des ruisseaux (*Motacilla cinerea*), Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), Bruant jaune (*Emberiza citrinella*), Canard colvert (*Anas* platyrhynchos), Corneille noire (*Corvus corone*), Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*), Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*), (Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), Gobemouche gris (*Muscicapa striata*), Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), Grive draine (*Turdus viscivorus*), Grive mauvis (*Turdus iliacus*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Hypolaïs polyglotte (*Hippolais polyglotta*), Martinet noir (*Apus apus*), Merle noir (*Turdus merula*), Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), Mésange bleue (*Parus careuleus*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Mésange nonnette (*Parus palustris*), Pic épeiche (*Dendrocopos major*), Moineau domestique (*Passer domesticus*), Pic vert (*Picus viridis*), Pigeon ramier (*Columba palombus*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Pouillot véloce (*Phylloscopus collibita*), Roitelet huppé (*Regulus regulus*), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), Tarin des aulnes (*Carduelis spinus*), Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*).

- Roche d'Oëtre : 38 espèces

Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Alouette des champs (*Alauda arvensis*), Alouette lulu (*Lulula arborea*), Bergeronnette grise (*Motacilla alba*), Bruant zizi (*Emberiza cirlus*), Chardonneret élégant (*Carduelis* carduelis), Choucas des tours (*Corvus monedula*), Corneille noire (*Corvus corone*), Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*), Etourneau sansonnet

(*Sturnus vulgaris*), Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*), Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*), Fauvette des jardins (*Sylvia borin*), Geai des chênes (*Garrulus glandarius*), Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*), Grive draine (*Turdus viscivorus*), Grive musicienne (*Turdus philomelos*), Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*), Martinet noir (*Apus apus*), Merle noir (*Turdus merula*), Mésange à longue queue (*Aegithalos caudatus*), Mésange bleue (*Parus careuleus*), Mésange charbonnière (*Parus major*), Mésange huppée (*Parus cristatus*), Mésange nonnette (*Parus palustris*), Pic épeiche (*Dendrocopos major*), Pic vert (*Picus viridis*), Pigeon ramier (*Columba palombus*), Pinson des arbres (*Fringilla coelebs*), Pouillot fitis (*Phylloscopus trochilus*), Pouillot véloce (*Phylloscopus collibita*), Roitelet huppé (*Regulus regulus*), Roitelet triple-bandeau (*Regulus* ignicapillus), Rougegorge familier (*Erithacus rubecula*), Rougequeue à front blanc (*Phoenicurus phoenicurus*), Sittelle torchepot (*Sitta europaea*), Troglodyte mignon (*Troglodytes troglodytes*), Verdier d'Europe (*Carduelis chloris*).

Parmi ces listes, 4 espèces sont contactées pour la première fois en 2004 :

l'Alouette des champs (*Alauda arvensis*)
le Choucas des tours (*Corvus monedula*)
le Canard colvert (*Anas* platyrhynchos)
le Faisan de Colchide (*Phasianus colchicus*).

I.1.7.3. Résultats des relevés par points d'écoute

Passage de la fin avril	
Point 1	**Point 2**
Bergeronnette des ruisseaux : 1 Fauvette à tête noire : 1 Grimpereau des jardins : 1 Merle noir : 1 Mésange bleue : 2 Mésange nonnette : 1 Pigeon ramier : 2 Pinson des arbres : 2 Pouillot véloce : 1 Rougegorge familier : 2 Troglodyte mignon : 3	Bruant jaune : 1 Fauvette à tête noire : 3 Fauvette des jardins : 1 Grive musicienne : 1 Merle noir : 2 Mésange charbonnière : 1 Pic épeiche : 1 Pigeon ramier : 2 Pinson des arbres : 1 Pouillot véloce : 2 Rougegorge familier : 2 Tourterelle turque : 1 Troglodyte mignon : 2
Point 3	**Point 4**
Corneille noire : 2 Fauvette à tête noire : 1 Geai des chênes : 2 Grive musicienne : 2 Merle noir : 2 Mésange bleue : 1 Pigeon ramier : 1 Pouillot véloce : 4 Rougegorge familier : 1 Sittelle torchepot : 1 Troglodyte mignon : 2	Fauvette à tête noire : 3 Fauvette des jardins : 2 Grimpereau des jardins : 1 Merle noir : 1 Mésange à longue queue : 2 Mésange bleue : 1 Pigeon ramier : 2 Pinson des arbres : 1 Pouillot véloce : 3 Rougegorge familier : 2
Point 5	**Point 6**
Fauvette à tête noire : 3 Geai des chênes : 2 Grive musicienne : 1 Pigeon ramier : 1 Pinson des arbres : 1 Pouillot véloce : 2 Troglodyte mignon : 2	Fauvette à tête noire : 1 Merle noir : 2 Pinson des arbres : 1 Pouillot véloce : 2 Rougegorge familier : 3
Point 7	**Point 8**
Fauvette à tête noire : 1 Fauvette des jardins : 2 Geai des chênes : 1 Grimpereau des jardins : 1 Hirondelle rustique : 1 Linotte mélodieuse : 3 Merle noir : 2 Pigeon ramier : 1 Pinson des arbres : 1 Pouillot véloce : 2 Troglodyte mignon : 1	Fauvette à tête noire : 2 Grimpereau des jardins : 1 Grive musicienne : 1 Merle noir : 1 Mésange charbonnière : 2 Pigeon ramier : 1 Pinson des arbres : 2 Pouillot véloce : 1 Roitelet huppé : 1 Rougegorge familier : 1 Sittelle torchepot : 1
Point 9	**Point 10**
Buse variable : 2 Fauvette à tête noire : 3 Pouillot véloce : 2 Pinson des arbres : 2 Merle noir : 2 Mésange bleue : 2 Troglodyte mignon : 1 Rougequeue à front blanc : 1 Pigeon ramier : 1	Corneille noire : 2 Pouillot véloce : 2 Merle noir : 2 Pinson des arbres : 1 Mésange charbonnière : 1 Pigeon ramier : 1 Grive musicienne : 1 Rougegorge familier : 1

Passage de la fin mai	
Point 1	**Point 2**
Bergeronnette des ruisseaux : 1 Fauvette à tête noire : 2 Merle noir : 1 Mésange bleue : 1 Pigeon ramier : 2 Pouillot véloce : 2 Rougegorge familier : 2 Troglodyte mignon : 2	Fauvette à tête noire : 2 Fauvette des jardins : 2 Grive musicienne : 1 Merle noir : 2 Pigeon ramier : 1 Pinson des arbres : 1 Pouillot véloce : 2 Rougegorge familier : 2 Troglodyte mignon : 2
Point 3	**Point 4**
Fauvette à tête noire : 3 Fauvette des jardins : 1 Grimpereau des jardins : 1 Merle noir : 1 Pigeon ramier : 2 Pouillot véloce : 2 Rougegorge familier : 2 Troglodyte mignon : 1	Fauvette à tête noire : 3 Fauvette des jardins : 1 Geai des chênes : 1 Merle noir : 1 Mésange bleue : 1 Pigeon ramier : 2 Pinson des arbres : 2 Pouillot véloce : 2 Rougegorge familier : 1
Point 5	**Point 6**
Fauvette à tête noire : 3 Merle noir : 1 Mésange bleue : 1 Pigeon ramier : 1 Pinson des arbres : 2 Pouillot véloce : 2 Rougegorge familier : 1 Troglodyte mignon : 1	Fauvette à tête noire : 2 Merle noir : 2 Pinson des arbres : 2 Pouillot véloce : 1 Rougegorge familier : 5
Point 7	**Point 8**
Corneille noire : 1 Fauvette à tête noire : 1 Fauvette des jardins : 1 Merle noir : 1 Pigeon ramier : 1 Pinson des arbres : 2 Pouillot fitis : 1 Pouillot véloce : 2 Rougegorge familier : 2 Rougequeue à front blanc : 1	Grive musicienne : 1 Merle noir : 3 Mésange charbonnière : 1 Pigeon ramier : 1 Rougegorge familier : 2 Sittelle torchepot : 1
Point 9	**Point 10**
Buse variable : 1 Corneille noire : 2 Fauvette à tête noire : 2 Fauvette des jardins : 1 Gobemouche gris : 1 Grive musicienne : 1 Merle noir : 2 Pie bavarde : 1 Pigeon ramier : 2 Pinson des arbres : 4 Pouillot véloce : 2 Rougequeue à front blanc : 1	Fauvette à tête noire : 1 Merle noir : 1 Pigeon ramier : 2 Pouillot siffleur : 1 Pouillot véloce : 1 Roitelet huppé : 1 Rougegorge familier : 2 Troglodyte mignon : 1

I.1.8. Suivi chiroptérologique

Suiv 7 : Etudier les chiroptères
Espe 3 : Mettre en place des gîtes à chiroptères

Des prospections au transcodeur à ultrason ont eu lieu de juillet à septembre 2004 autour des Maisons de site ainsi que du site de la Roche d'Oëtre.

Au-dessus du seuil de la Maison de la rivière, de nombreuses Pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*), et deux à trois Vespertilions de Daubenton (*Myotis daubentoni*) ont été entendus et observés en chasse.

La Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*) ont pu être identifiées en vol sur le site de la maison du paysage, un Rhinolophe (*Rhinolophus sp.*) a été détecté au bord de la Rouvre sous la tonnelle des arbres.

Sur le site de la Roche d'Oëtre, la Sérotine commune, un Rhinolophe et des Pipistrelles communes ont été contactés en chasse. La lande qui attire de nombreux insectes (papillons nocturnes...) constitue un territoire de chasse favorable.

La visite des nichoirs a permis des observations post-nuptiales régulières de Pipistrelles sur le site de la Maison du Paysage (cf. tableau récapitulatif) aucun chiroptère n'a été observé dans les gîtes artificiels sur les autres sites (Maison de la rivière et Roche d'Oëtre).

Visite de nichoir

La prospection des autres gîtes, naturels ou non, a également porté ses fruits.

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) a été revu en transition dans l'une des failles de la Roche d'Oëtre au mois d'avril.

Des Oreillards (*Plecotus sp.*) utilisent les combles du Point d'information régional de la Roche d'Oëtre et du Bureau d'études en face de la Maison de la Rivière.

Le suivi régulier du bief situé sous la Maison de le Rivière a permis de revoir deux Grands Murins (*Myotis myotis*) en transit.

Le protocole veillant à peser le guano laissé par le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*) lors de ces intrusions dans la cave de la Maison du Paysage a été abandonné. Les modifications apportées à la cage d'escalier ont entraîné la désertion du site. Depuis, l'espèce n'a pas été recontactée sur le site.

De gauche à droite : **Gîte de transition du Petit Rhinolophe, Oreillard contacté dans les combles et bief de la Maison de la Rivière, où des Grands Murins de passage ont été observés.**

I.2. Les inventaires scientifiques

I.2.1. Inventaire mammalogique

Inv 2 : Améliorer la connaissance des mammifères sur le site

I.2.1.1. Protocole

Concernant les mustélidés, des prospections sont menées sporadiquement sur les bords de la Rouvre afin de trouver des indices de présence de la Loutre (*Lutra lutra*) alors qu'un suivi des populations de Blaireau (*Meles meles*) a été entrepris sur l'ensemble du site.

I.2.1.2. Résultats

LOUTRE

Aucun des indices de présence caractéristiques de cette espèce (épreintes et empreintes) n'a été trouvé sur le site malgré des prospections effectuées notamment en période de crue (hiver), d'étiage (été) et de niveau d'eau moyen (automne).

BLAIREAU

- **RIVE DROITE**
  - **Maison du Paysage :** 24 gueules dont 5 utilisées, 5 pots avec crottes, ballots d'herbes sèches ;
  - **Douit de Bréel :** 37 gueules dont 6 utilisées, 26 pots avec crottes, ballots d'herbes sèches ;
  - **Roche d'Oëtre :** 37 gueules dont 7 utilisées, 3 pots avec crottes.

- **RIVE GAUCHE**
  - **Lisière Douglas :** 8 gueules abandonnées
  - **Chênaie aval Douglas :** 10 gueules dont 3 utilisées, 4 pots avec crottes

On pourra déplorer la mort de deux individus en provenance de la Maison du paysage, retrouvés accidentés sur la route de Bréel, au début du printemps.

I.2.2. Inventaire malacologique

Aucune espèce nouvelle n'a été recensée cette année.

I.3. Evolution et nouvelles listes d'espèces

Ces travaux de suivi et d'inventaire scientifiques permettent une remise à jour des listes d'espèces végétales et animales publiées en 2001.

I.3.1. Espèces végétales

Plusieurs espèces végétales ont été recensées au cours de l'année 2004.

Ainsi le Daphnée lauréole (*Daphne laureola*) a été trouvé sur le site de la Maison du paysage.

Par ailleurs la modification de certains habitats a permis le développement de nouvelles espèces. On peut noter ainsi la présence de plantes pionnières sur la parcelle A2 profondément étrépée :

le Scirpe sétacé (*Scirpus setaceus*)
le Mouron délicat (*Anagalis tenella*)
le Pourpier d'eau (*Peplis portula*).

On notera également l'arrivée sur le site d'espèces comme la Massette à larges feuilles (*Typha latifolia*) au niveau des nouvelles mares de la parcelle A2 et de l'Elodée du Canada (*Elodea canadensis*) dans le bief recalibré de la Maison du Paysage.

I.3.2. Espèces animales

De nombreuses de nouvelles espèces ont été observées en 2004, le CPIE ayant décidé d'étendre son effort de prospection à d'autres groupes, notamment celui des invertébrés aquatiques pour lequel il dispose désormais de compétences en interne.

Le recalibrage du bief de la Maison du Paysage, qui a contribué à sa remise en eau permanente, et la création de nouvelles mares en parcelle A2 ont été des facteurs déterminants pour le développement des espèces composant ce vaste groupe.

Coccinelle à 24 points (*Subcoccinella viginquatuorpunctata)* Coccinelle de l'aulne (*Sospia viginticuttata)*

Sialis et Grande Ephémère à l'état adulte (les larves sont aquatiques)

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire
Arachnides	*Agalenatea redii*	Epeire de velours
Arachnides	*Araneus marmoreus*	Epeire marbrée
Arachnides	*Nuctenea umbratica*	Epeire des fissures
Crustacés	*Asellus aquaticus*	Aselle
Crustacés	*Gammarus pulex*	Gammare
Ephéméroptères	*Cloeon sp.*	
Ephéméroptères	*Ephemera danica*	Grande Ephémère
Coléoptères	*Exochomus quadripustulatus*	Coccinelle à 24 points
Coléoptères	*Subcoccinella vigintiquatuorpunctata*	Coccinelle à 22 points
Coléoptères	*Thea vigintiduopunctata*	Coccinelle de l'aune
Coléoptères	*Sospia vigintiguttata*	Coccinelle à 16 points
Coléoptères	*Tytthaspis sedecimpunctata*	Trichie à bande
Coléoptères	*Trichius fasciatus*	
Coléoptères	*Hyphydrus ovatus*	
Coléoptères	*Agabus bipustulatus*	
Coléoptères	*Coelostoma orbiculare*	
Coléoptères	*Berosus signaticollis*	
Hétéroptères	*Gerris najas*	
Hétéroptères	*Notonecta glauca*	Gerris
Hétéroptères	*Plea leachi*	Notonecte glauque
Hétéroptères	*Ilyocoris cimicoïdes*	Naucore
Hétéroptères	*Nepa cinerea*	Nèpe cendrée
Hétéroptères	*Corixa sp.*	Corise
Mégaloptères	*Sialis sp.*	Sialis
Mollusque	*Ancylus fluviatilis*	Ancyle fluviatile
Mammifères	*Mustella ermina**	Hermine*
Mammifères	*Eptesicus serotinus*	Sérotine commune
Mammifères	*Pipistrellus kuhlii*	Pipistrelle de Kuhl
Oiseaux	*Anthus pratensis*	Pipit farlouse
Rhopalocères	*Apatura ilia*	Petit Mars changeant
Rhopalocères	*Celastrina argiolus*	Azuré des nerpruns
Rhopalocères	*Issoria lathonia*	Petit Nacré
Rhopalocères	*Erynnis tages*	Point-de-Hongrie

II. PROGRAMMATION DES OPERATIONS ET SUIVI TECHNIQUE

Ils ont pour objet :

- de permettre le développement et la conservation des habitats naturels, des espèces et des paysages originaux identifiés lors des inventaires scientifiques ;
- d'assurer l'adéquation et la bonne réalisation des interventions en fonction des objectifs retenus.

II.1. Programmations de projet, conseil et assistance à la maîtrise d'ouvrage

La mise en place d'un projet d'envergure régionale comme le futur complexe d'Oëtre implique que des réflexions d'orientation et de préparation soient menées "en amont" pour aider à la décision. C'est ainsi que différents dossiers de programmation, de conseil à la maîtrise d'ouvrage et d'aide à la maîtrise d'œuvre ont été conduits par le CPIE des collines

normandes au cours de l'année 2004.

Proj 1 : Assurer la cohérence de l'aménagement du site de la Roche d'Oëtre avec les objectifs du plan de gestion

Le CPIE des collines normandes a continué en 2004 ses missions d'assistance auprès des collectivités pour le projet Roche d'Oëtre.

Proj 2 : Assurer la cohérence de la création d'un parcours pêche nature tout public avec les objectifs du plan de gestion

Le chantier a pris plusieurs mois de retard pour diverses raisons dont celle des inondations hivernales causées par la crue de la Rouvre.

Il s'est finalement achevé en juillet par la pose de stabilisé (en sable compacté) sur le chemin et le parking de la Maison du Paysage. Les bordures de cette voirie ont été terminées en septembre tout comme l'installation de l'élévateur derrière le moulin.

Durant tous les travaux, le CPIE a assisté à l'ensemble des réunions mises en place par le Maître d'œuvre (Cabinet TETRA) en tant que représentant du Maître d'ouvrage (CDC d'Athis) mais aussi en tant que Maître d'œuvre associé.

Il a taché de coordonner l'activité de l'entreprise MINERAL SERVICE, retenue pour la réalisation du parcours, pour permettre le bon déroulement des animations scolaires, dans le respect des consignes de sécurité.

Proj 3 : Assurer la cohérence du parcours de découverte des escarpements d'Oëtre avec les objectifs du plan de gestion

La fréquentation des corniches par le public semble être favorable pour la conservation de certaines espèces devenues rares et qui ne supportent pas la concurrence d'autres plantes. C'est particulièrement le cas, à la Roche d'Oëtre, de la Spergule printanière (protection régionale) et de la pelouse à Gaillet saxatile (Habitat prioritaire de la Directive 92/43/CEE). Néanmoins, concilier dans ces milieux escarpés le maintien de l'accès du public et le respect des contraintes de sécurité n'est pas simple. Ce dilemme n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante.

Dans ce cadre, une réflexion est entamée avec l'architecte paysagiste pour emmener le public vers l'à-pic permettant de voir le "profil humain", sans pour autant être obligé de "protéger" la corniche, ce qui serait fortement dommageable pour la valeur paysagère du site.

L'acquisition par la Communauté de Communes du Bocage d'Athis de terrains en

bord de route (et de corniche) a offert de nouvelles possibilités d'aménagement.

En effet, il a été mis en place un cheminement court (500 m) et aisé devant permettre de "déplacer" les habitudes de fréquentation vers l'Est et le GR 36, et assurant une meilleure garantie de conservation aux landes à lichens plutôt développées à l'Ouest.

Le CPIE a donc défini le tracé de ce nouveau sentier tout comme celui descendant à la Rouvre où, là encore, il a pris soin d'éviter les secteurs landeux les plus sensibles.

Des barrières naturelles d'Ajoncs ont notamment étaient laissées en place sur le plateau, de part et d'autre du sentier, pour éviter la divagation des promeneurs.

Enfin, le CPIE a effectué le suivi des travaux de terrain liés à l'ouverture de ces nouveaux sentiers (voire à la mise en état de sentiers existants). Ces travaux ont été réalisés par l'équipe technique de la CdC d'Athis en ce qui concerne le « sentier des crêtes », et par l'AIFR, en ce qui concerne le « sentier des gorges ».

Un autre sentier, d'une longueur totale de 7 km, a été ouvert (« le Sentier du Granit ») après avoir obtenu un accord de passage saisonnier de la part d'un propriétaire privé des bords de Rouvre. Ce cheminement permet de gagner la Maison du Paysage à partir des escarpements de la Roche d'Oëtre ; le retour se réalisant par le parcours botanique de Bréel.

Un dépliant détaillant ces différents sentiers a été conçu par le CPIE en collaboration avec la CdC d'Athis et imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires. Il est à la disposition du public se rendant à la Maison du Paysage ou au Point d'Information Régional de la Roche d'Oëtre.

II.2. Mise en place, suivi technique et réception de chantiers de gestion

Ce deuxième volet d'opérations techniques a consisté en :

- une localisation et délimitation des chantiers dans l'espace ;
- un marquage des espèces à maintenir ;
- des visites de terrain pour l'établissement des devis ;
- une définition des tâches des équipes de l'AIFR, de la Communauté de Communes et de BTP ;
- un suivi sur le terrain des travaux les plus délicats (gestion douce) et réception des chantiers.

Voilà la liste des principales opérations engagées en 2004 visant à la réhabilitation progressive des milieux.

II.2.1. Limitation de la fermeture des milieux

Pelo 2 : Favoriser l'installation de nouvelles pelouses par nettoyage et grattage de rankers
Bois 5 et Prair 7 : Limiter les fourrés de saules pionniers

Des travaux ont été réalisés sur les saules en 2003 par l'AIFR et les chantiers de jeunes bénévoles.

L'AIFR est intervenue durant l'été 2004 pour couper des rejets de peupliers dans ces mêmes parcelles enclôturées.

Durant cette même période, l'entreprise PROVERT a exporté un certain nombre de tas de branchages accumulés de la sorte.

L'entreprise Provert sur la parcelle A1

II.2.2. Réhabilitation de la lande

Land 1,2 et 3 : Diversifier les groupements de landes, contrôler une partie du fourré à Ajonc et de la chênaie, créer un corridor écologique en pied d'escarpement

Les premiers travaux d'entretien de la lande de la Roche d'Oëtre ont été conduits en 2003. Au printemps, les opérations de débroussaillage sélectif ont permis l'ouverture du milieu en parcelle C214, minimisant par là-même les risques potentiels d'incendie, dans un milieu déjà arrivé au niveau du fourré dense par non entretien depuis quelques années.

Dans les secteurs les plus "forestiers" où l'humus était déjà épais, la Fougère-aigle a repris rapidement le dessus (ptéridaie). Dans les zones de sols plus minces, les résultats sont déjà probants et les bruyères ont déjà repris la place.

Depuis que la Commission des sites a statué, cette mise en valeur sélective de la lande a été étendue en 2004 à l'ensemble des corniches rocheuses.

En pied d'escarpement, les "jeunes bénévoles" ont réalisé en 2003 par débroussaillage sélectif (Ajonc...) sur une dizaine de mètres de large, la création d'un corridor biologique permettant la colonisation par la lande basse. De nouvelles coupes ont été réalisées dans le fourré à ajonc sur le haut de la corniche, en contrebas de la lande et en pied de corniche en mars 2004 (photos).

Intervention de AIFR sur les fourrés d'ajonc

Exportation des produits de coupe (PROVERT)

Résultats sur la lande et les fourrés....

...et la lande envahie par les fourrés

Au cours de la même période, l'équipe de la CdC d'Athis a procédé à l'abattage de quelques conifères situés en arrière du point de vue et dans la pente située sous le Point d'Information Régional.

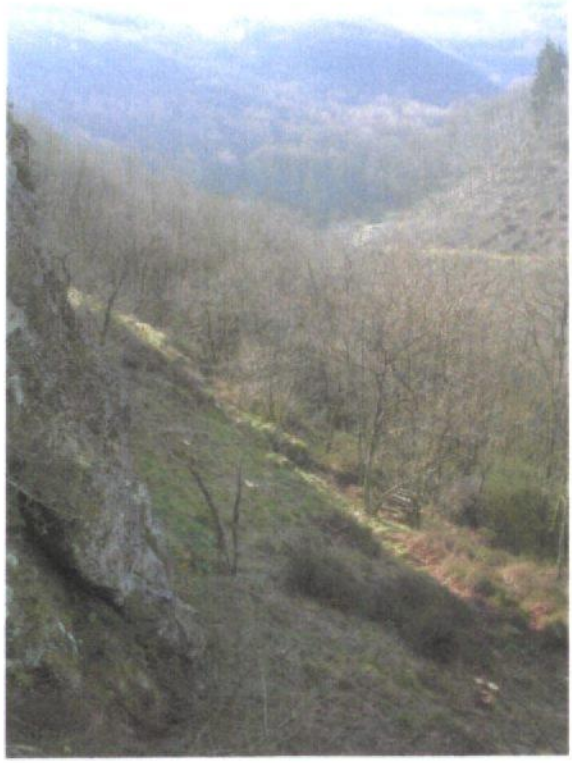

Débroussaillage et abattage du bas de corniche

Abattage des conifères à l'entrée du site (01-04-04)

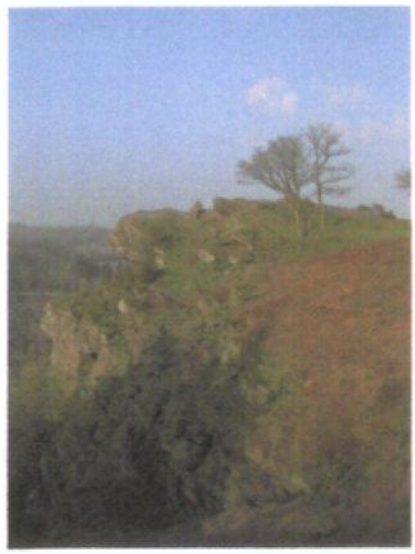

Abattage des conifères face au point d'information et sur la corniche

II.2.3. Réhabilitation des prairies tourbeuses

Hydr 1 : Boucher les fossés de drainage
Espe 4 : Créer des micro-mares
Prair 8 : Etréper expérimentalement un secteur

Dans le secteur para-tourbeux de la Maison du Paysage, d'important travaux de restauration ont été mis en oeuvre. Outre l'ouverture des milieux (parcelles A3, A4 et A5), des protocoles de "remise progressive en eau" ont été appliqués dès 2003.

De plus, à la fin de l'année 2003, un étrépage mécanique profond (30 à 35 cm) au tractopelle a été réalisé au sud de la parcelle A2 et au sud-est de la parcelle A1.

Sur la parcelle A2, une surface de 20m^2 en bordure du chemin a été toutefois conservée étant donné la présence de pieds d'Orchis grenouille (*Coeloglossum viride*), espèce protégée en Basse-Normandie.

Dans le même temps, le fossé de drainage séparant la parcelle A2 de la parcelle A4 a été bouché et de nouvelles mares ont été creusées dans la zone étrépée.

Les objectifs de ces opérations, menées par une entreprise de travaux publics, étaient :

- le retrait des terres brunifiées masquant les horizons tourbeux ;
- la création d'un niveau topographique plus bas avec une période en eau plus longue ;
- la création de milieux pionniers.

L'excédant de terre a permis de fournir des matériaux à l'entreprise MINERAL SERVICE pour le terrassement du parcours pêche nature.

II.2.4. Restauration des pratiques d'entretien

Prair 4 : Gérer par fauche mécanique
Prair 5 : Gérer par pâturage extensif
Prair 6 : Faucher les refus de pâturage

Pour la fauche des parcelles C5 et C1 ce sont au total 9 contacts qui ont été pris (Entrepreneur Gauquelin, Laisné, Le Paysagiste Lemarinier, La société Provert, Les agriculteurs Mrs Lebas, Pichard, Frappard, La CUMA de la Forêt-Auvray, le Conservatoire Fédératif des Espaces Naturels). Tous ont abouti plus ou moins à un échec. C'est finalement l'équipe de l'AIFR qui a été choisie.

Appelé par le Conseil Général, il se proposait de broyer et collecter les produits de

la coupe a un tarif concurrentiel. Les résidus amassés en meulon sur d'anciennes places à feu ont été emportés par l'équipe de la CDC.

Le pâturage mis en place à l'aide des deux doubles-poneys n'a pu être que ponctuel au cours de l'été. Des actes de malveillance ont été constatés à deux reprises : les enclos, pourtant fermés à l'aide d'un cadenas à clef, ont été proprement ouverts en pleine nuit. Les chevaux se sont donc échappés pour être retrouvés à chaque fois dans le bourg de Bréel.

Fin septembre, les refus du pâturage de la parcelle C5 ainsi que les lisières forestières ont été broyés par l'équipe de la CDC.

Le 25 septembre les chevaux ont pâturé la parcelle C5 puis ils ont été déplacés le 27 octobre dans les parcelles situées en fond de vallon (A1, A2, A3, A4, A5 et A6). Les zones étrépées de la parcelle A2 ont été évitées en raison de la fragilité de ce milieu récemment bouleversé.

III. COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Elles ont pour objet :

- d'informer le public sur les travaux engagés et sur les objectifs attendus ;
- de sensibiliser les propriétaires à une gestion durable de l'espace rural.

III.1. Valorisation des vecteurs de découverte

III.1.1 Optimiser les sentiers

Main 6 : Entretenir les sentiers de manière adaptée

L'équipe de la Communauté de Communes d'Athis entretient régulièrement les sentiers jalonnant le site, entre la Maison du Paysage et la Roche d'Oëtre. Cet été, un dépliant détaillant les tracés a été édité par le CPIE et un fléchage a été mis en place avec l'appui financier du Conseil Général de l'Orne.

III.1.2. Optimiser et entretenir les équipements

Main 3 : vérifier et réparer chaque année les aménagements

La Maison du Paysage a fait l'objet d'importants travaux intérieurs par la CdC d'Athis grâce au soutien financier du Conseil Général de l'Orne. Le rez-de-chaussée s'est ainsi transformé en un espace d'accueil et d'information du public très apprécié par les promeneurs depuis son ouverture en mai 2004.

Concernant les aménagements extérieurs, il est à noter que les bornes du parcours pédagogique ont été nettoyées et renforcées au silicone lors de l'hiver 2004. Les poteaux des bornes ont été replantés par l'équipe de la CdC à 1,30 mètre de haut pour permettre au public en fauteuil roulant de consulter aisément l'information présente sur les bornes.

L'équipe d'animateurs du CPIE a également procédé à la vérification de l'ensemble du petit matériel d'animation et mis en place un système de rangement durant l'hiver 2004.

Le Gîte de Pêche prévu dans le logement de l'ancien garde pêche du CSP (en face de la Maison de la Rivière) devrait ouvrir au printemps 2005. Un représentant du Label Gîte de France est venu pour visiter les lieux et remettre un dossier d'adhésion, non

sans avoir formuler des conseils précieux sur les améliorations à réaliser pour que l'ensemble soit conforme pour le grand public comme pour le public spécialisé « pêche ».

III.2. Sensibilisation

III.2.1. Conseil à la gestion

Auln 1 : Restaurer l'aulnaie à sphaignes par amélioration des niveaux d'eau

Avant d'engager toute prospection dans le secteur précité, un courrier a été envoyé à Monsieur LEGRAND, propriétaire de la parcelle C91 dans le but d'obtenir le droit de pénétrer sur son terrain et de l'associer au diagnostic envisagé du CPIE. Aucune réponse n'a été faite à ce courrier. Une visite de terrain ponctuelle a tout de même été réalisé à l'automne 2004 par l'équipe du CPIE, qui assume l'entière responsabilité de cette décision si elle venait a être contesté ultérieurement par le propriétaire.

Comme en 2002, il est apparu que les quelques touffes de sphaignes qui subsistent sont dans un état d'assèchement critique. La chênaie qui les environne ne laisse pas supposer une humidité importante du sol.

Quelques touffes subsistent en certains points

Mare creusée en contre bas sur le lit du ru

Mare creusée en aval des sources

Cependant à quelques mètres de là, sous une plantation de douglas, se situent les sources d'un ruisseau susceptible de permettre le développement de la sphaigne.

Ces quelques pieds sont probablement les reliques de la zone humide. Depuis 2002, deux mares ont été creusées en aval des sources et sur le ru bordé d'aulnes et de laîches espacées (*Carex remota*).

Il est difficile d'imaginer une remise en eau des zones humides situées en amont car elles sont fortement transformées par l'exploitation forestière et le creusement des mares. Cela représenterait d'un point de vue financier un investissement important pour un résultat plus qu'aléatoire.

La colonisation des berges par des espèces pionnières est à surveiller.

III.2.2. Communication

Publi 4 : Editer un programme annuel de sortie
Comm 1 : Associer usagers, propriétaires et communes à la "vie" du site

Quatre panneaux thématiques conçus par le CPIE ont été installés à la station de comptage des migrateurs de la Maison de la Rivière au début de l'année et inaugurés lors de l'assemblée générale de l'association, en février 2004. Ils permettent aux visiteurs de comprendre le fonctionnement du piège à poissons.

Le Carnet du Petit Naturaliste « Roche d'Oëtre et gorges de la Rouvre, conçu en 2003 par le CPIE, est sorti au printemps 2004. Il est en vente à la Maison du Paysage mais aussi au Point d'Information régional de la Roche d'Oëtre à l'instar de l'ensemble de la collection ENS du Conseil Général de l'Orne .

Les dépliants « la Nature en gestion », zones sèches et zones humides, sont diffusés gratuitement auprès du grand public.

Elles ont été envoyées au début de l'année 2004 à chacun des propriétaires privées concernées par la Zone de Préemption du site « Roche d'Oëtre et gorges de la Rouvre » pour information.

L'année 2004 a été, à l'instar de 2003, une année riche concernant l'édition de dépliants puisque le CPIE a réalisé, en collaboration avec la CdC d'Athis, plusieurs plaquettes imprimées à plusieurs milliers d'exemplaires :

- un dépliant présentant l'association en intégrant les nouveautés (parcours pêche-nature, café nature) et le label des CPIE (Centre Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) ;
- un dépliant présentant 53 sites des « Hautes Collines de Normandie » ;
- un dépliant décrivant les possibilités de randonnées pédestres sur et aux environs immédiats du site.

Ces plaquettes sont distribuées gratuitement à la Maison du Paysage et au Point d'information régional de la Roche d'Oëtre. Le dépliant sur le CPIE des Collines Normandes est également distribué par la plupart des organismes touristiques de Suisse Normande et du bocage ornais (offices de tourisme, base de plein air, ...).

III.3. Evaluation et perspectives

III.3.1. Fréquentations

Publi 6 : Evaluer la fréquentation sur le site

Pour mieux connaître les habitudes et les chiffres de fréquentation, 3 compteurs ont été installés en 2003 :

- un à la Maison de la Rivière ;
- un à la Maison du Paysage ;
- un à la Roche d'Oëtre.

En 2004, les travaux du parcours pêche-nature ont perturbé l'utilisation du compteur situé à l'entrée du site de la Maison du Paysage. L'équipe du CPIE a donc procédé à un comptage manuel des personnes fréquentant ce site. En outre, l'installation de la voirie en stabilisé en juillet 2004 a mis fin à l'utilisation de cet éco-compteur, la dalle acoustique ne pouvant plus percevoir les pas des visiteurs sous cette nouvelle couche artificielle.

L'appareil à lecture directe installé à la Maison de la Rivière est toujours en activité. Les chiffres sont relevés mensuellement par un salarié de l'association. Une formule mathématique permettant de décompter du total relevé le passage des salariés de la CATER et du CPIE et des scolaires (déjà comptabilisé administrativement) a été mise en place.

Les chiffres obtenus pour les 2 maisons de site en 2004 sont en forte hausse par rapport à 2003. La fréquentation scolaire du site a diminué mais le nombre de visiteurs individuels a littéralement explosé pour atteindre une valeur cumulée de 13 926 soit presque deux fois plus qu'en 2003 (7 210).

Le tableau ci-dessous rappelle la fréquentation 2004 des maisons du site du CPIE, en distinguant les scolaires du grand public.

CPIE DES COLLINES NORMANDES FREQUENTATION MENSUELLE		
Type de public	**Année 2004**	
	Animations	**Visiteurs**
Janvier	**0**	**259**
Février	**13**	**173**
Mars	**155**	**936**
Avril	**596**	**766**
Mai	**855**	**1976**
Juin	**1031**	**1928**
Juillet	**336**	**1911**
Août	**109**	**2678**
Septembre	**181**	**2683**
Octobre	**187**	**454**
Novembre	**233**	**163**
Décembre		
TOTAL	**3696**	**13926**
	17 622	

Un facteur a favorisé grandement ce intérêt grandissant du public : l'ouverture du « Point d'Information Régional de la Roche d'Oëtre » par la CdC d'Athis en mai 2004, à 3 kilomètres seulement de la Maison du Paysage, pour capter une partie des nombreux visiteurs de ce grand site de l'Orne (63 061 visiteurs comptabilisés par l'éco-compteur de la Roche d'Oëtre entre janvier et septembre 2004).

Les salariés du CPIE ont profité de cette occasion pour mettre en place une communication efficace en faveur de leurs maisons de site :

- Ils ont tout d'abord régulièrement participé aux permanences de week-end de l'établissement afin de promouvoir directement les activités du CPIE auprès des 36 876 visiteurs du P.I.R, recensés par comptage manuel de mai à octobre 2004 ;

- de plus, un poster de présentation du CPIE a été mis en place dans la salle principale, à proximité de la maquette de la Vallée de la Rouvre, afin de toucher les visiteurs ne sollicitant pas d'informations au comptoir d'accueil ;
- enfin, un fléchage routier dense et facilement identifiable a été installé entre ce local et le parking de la Maison de la Rivière pour faciliter encore davantage la venue des visiteurs de la Roche d'Oëtre.

Le chiffre de fréquentation 2004 du Complexe "Roche d'Oëtre - Maison de la Rivière - Maison du Paysage" confirme par conséquent que cet Espace naturel Sensible est, avec près de **81 000 visiteurs cumulés**, le site majeur de découverte des espaces naturels du Département de l'Orne.

III.3.2. Rapport 2004

Comm 2 : Rédiger un rapport d'activités annuel et prévisionnel

Le présent rapport clôt l'exercice 2004 du plan de gestion "Roche d'Oëtre et gorges de la Rouvre".

Cette seconde année du plan de gestion a été marquée par de nouveaux travaux de réhabilitation : abattage de pins, coupe de rejets de peupliers, débroussaillage de fourrés, ouvertures de zones humides par étrépage à la Maison du Paysage et la réalisation du parcours pêche-nature.

La dynamique de végétation est particulièrement rapide à la Maison du paysage et motive qu'un pâturage d'entretien plus important soit mis en place si l'on ne veut pas que les interventions de débroussaillage soient trop lourdes en 2005.

III.3.3. Perspectives 2005

Dans le cadre de la troisième année de mise en oeuvre du plan de gestion de l'espace naturel sensible « Roche d'Oëtre – Vallée de la Rouvre », le CPIE des Collines normandes, association gestionnaire et animatrice du site, se propose de réaliser les missions suivantes :

- suivis et compléments d'études scientifiques
- conception de documents pédagogiques
- mise en place, suivi et réception de travaux de réhabilitation du site

Les actions présentées ci-dessous ont été établies sur la base des recommandations listées dans le cahier des charges envoyé par le Conseil Général de l'Orne pour l'année 2005 :

COMPLEMENTS D'INVENTAIRES ET SUIVIS SCIENTIFIQUES 2005 (17 jours)

Suiv 1 : Suivi floristique des parcelles gérées et des expérimentations

Suivi des 4 milieux d'intérêt patrimonial avec opérations de gestion : prairie de fauche à Orchis bouffon ; Prairie à Luzule champêtre ; Prairie tourbeuse à Cirse des anglais ; Lande à Bruyère cendrée. Même protocole qu'en 2004.

☞ **1 jour**

Suiv 2 : Suivi entomologique des parcelles gérées

Suivi entomologique des 4 milieux précités ainsi que des mares et buttons créés lors de la première année de mise en application du plan de gestion. Même protocole qu'en 2004. Suivi de la petite faune aquatique (insectes et autres invertébrés) de ces mares à raison de deux campagnes de prélèvements en 2005 à l'aide d'un filet troubleau.
☞ **4 jours**

Suiv 3 : Suivi photographique du site

Suiv 6 : Suivi piscicole

Relevé du piège à poisson et tableau de synthèse. Le protocole utilisé est identique à celui de l'année 2004.
☞ **2 jours**

Suiv 8 : Suivi de l'avifaune

Organisation de points d'écoute. Le protocole utilisé est identique à celui de l'année 2004.
☞ **1 jour**

Suiv 9 : Suivre les espèces végétales patrimoniales

Même protocole qu'en 2004. Sur 5 stations, comptage des populations de Spergule printanière, Orchis bouffon, Saxifrage granulé, Orchis grenouille et Spiranthe d'automne.
☞ **1 jour**

Inv 2 : Améliorer la connaissance des mammifères sur le site

Le protocole utilisé est identique à celui de l'année 2004. Poursuite des observations et détermination en salle de pelotes de réjection. Des stations susceptibles d'être fréquentées par la Loutre seront visitées à chaque saison afin d'y trouver des indices probants de sa présence.
☞ **1 jour**

Inv 3 : Améliorer la connaissance des mollusques sur le site

Le protocole utilisé est identique à celui de l'année 2004. Ramassage sur le terrain et travail de détermination avec binoculaire.
☞ **1 jour**

Inv 5 : Inventorier les algues, les bryophytes et les lichens
Faire consultation auprès de spécialistes (ex : CPIE du Cotentin).

Esp 2 : Expérimenter la création d'un bras-frayère en parcelle C210
☞ **2 jours**

Synthèse des données, présentation de tableaux comparatif d'évolution, rédaction du compte-rendu annuel.
☞ **4 jours**

SUIVI TECHNIQUE 2005 (11 jours)

Mise en place, suivi technique et réception des chantiers de gestion (7 jours)

Localisation et délimitation des chantiers dans l'espace, marquage des espèces à maintenir, visites de terrain pour établissement des devis, définition des tâches des équipes de la Communauté de Communes ou d'autres entreprises intervenants, suivi sur

le terrain des travaux les plus délicats (gestion douce) et réception des chantiers

Bois 1 : promouvoir une sylviculture intégrant des objectifs écologiques

Maintenir les bois en état. Limiter les actions sur les chablis à leur tronçonnage, sans débardage.

Bois 3 : Restaurer des ruisseaux par dégagement et replantation éventuelle

Dégagement des chablis et des ronces, ainsi que des plantations éventuelles pour restaurer les conditions d'ombrage.

Prair 7 : Limiter les fourrés de saules pionniers

Cette opération, engagée en 2003, est à continuer sur les terrains de la Maison du Paysage.

Lis 1 : Gérer les lisières forestières en feston et restaurer les corridors

Les opérations mises en place en 2003 seront poursuivies en 2005.

Rouv 1 et Rouv 3 : Participer aux efforts globaux de préservation mis en place au niveau de la rouvre et de son bassin versant et Continuer un entretien mesurer de la rivière.

Conserver la diversité des habitats de la rivière et des éléments qui la créent, enlever les arbres et les branches uniquement s'ils compromettent la sécurité du public (canoës, promeneurs...).

Rouv 2 : Supprimer la retenue en parcelle C210

Créer un bras-frayère en aval de la retenue en parcelle C210.

Prair 2 : Gérer par fauche manuelle

Prair 4 : Gérer par fauche mécanique

La gestion des parcelles C1 et C5, pour environ la moitié de leur surface (environ 5 000 m^2) est prévue par fauche avec enlèvement du foin.

Prair 5 : Gérer par pâturage extensif

Les parcelles C5, C1, C6, C7, A703, A1, A2, A3, A4, A5, A6 de la Maison du Paysage doivent être entretenues par pâturage extensif si l'on ne souhaite pas qu'elles se reboisent rapidement : la surface est d'environ 5 ha, avec la moitié présentant des contraintes sévères (prairies humides).

Prair 6 : Faucher les refus de pâturage

Dans un premier temps, une partie de ce travail peut être effectué par des stagiaires. Néanmoins, il faudrait prévoir rapidement l'indemnisation d'une structure pour l'entretien général du site : soins aux animaux, entretien des terrains, révision des clôtures. Il reste à estimer le temps de travail hebdomadaire que nécessite cette opération, si elle est confiée à un agriculteur local.

Prair 7 : Limiter les fourrés et saules pionnier et coupe des rejets

Pour les parcelles où des saules auront été coupés, les rejets annuels devront être coupés jusqu'à épuisement des souches.

Mur 1 : Restaurer des murets de pierres sèches

Pays 4 : Valoriser le bief du moulin

Pays 6 : Favoriser l'intégration paysagère du plan d'eau en parcelle C86

Mener un réflexion avec les propriétaire afin de définir des solutions à ce problème paysager (création d'un écran végétal)

Ripi 1 : Conserver la ripisylve et la laisser progresser

Ne pas ouvrir la ripisylve et la laisser s'étoffer. Le plus simple est certainement de laisser la nature opérer la cicatrisation des secteurs dégradés.

Peup 1 : Eliminer progressivement les peupliers

Les peupliers, situés actuellement en propriétés privées, pourraient être progressivement éliminés, afin de laisser la place à des boisements humides "prioritaires" comme les aulnaies, en mélange avec de la mégaphorbiaie.

Fréquentation et maintenance des infrastructures (4 jours)

Main 3 : Vérifier et réparer chaque année les aménagements

Main 4 : Dresser le bilan de l'état du matériel pédagogique

Main 6 : Entretenir les sentiers de manière adaptée

Suivi de l'équipe d'entretien de la Communauté de Communes du Bocage d'Athis pour l'entretien des sentiers et la programmation des périodes et des secteurs à débroussailler

Main 3 : Vérifier et réparer chaque année les aménagements

Publi 2 : Ouvrir au public le chemin du bord de Rouvre

Ce sentier ne sera pas tout public et devra respecter le caractère sauvage des gorges (pas d'aménagements, signalétique très réduite)

Publi 3 : Poursuivre et développer les actions d'éducation à l'environnement et de visite du site.

Proposer des visites guidées du site, des expositions, des conférences et des animations diversifiées.

Publi 4: Editer un programme annuel de sorties

Publi 6 : Evaluer la fréquentation sur le site (relevés de compteurs)

Publi 7 : Informer les promeneurs

Comm 2 : Rédiger un rapport d'activités annuel et prévisionnel

Légende

Parcelles appartenant à des collectivités (48)

© IGN BD CARTO® 2001 - reproduction interdite - réalisation CG61- DSA/SARE- Bureau de l'environnement - Décembre 2003

COMMUNE DE SEGRIE FONTAINE

COMMUNE DE BREEL

LE BOURG

LORTIERE

Maison de l'Eau et de la Rivière

LEGENDE DE LA CARTE

Système acidiphile, sec à mésophile

- Cortèges bryo-lichéniques sur corniches et parois et pelouse à Catapode des graviers
- S — Pelouse de corniche à Canche printanière et Spergule pr.
- F — Pelouse à Fétuque capillaire et Gaillet des rochers
- O — Prairie à Orchis bouffon et Saxifrage granulé
- Prairie à Luzule champêtre et Brome mou
- Lande à Millepertuis à f. linéaires et Bruyère cendrée et pelouse à Orpin réfléchi
- Fourré à Ajonc d'Europe et Bourdaine
- Fourré à Genêt à balais et Aubépine monogyne
- Fourré de corniche à Genévrier
- Chênaie sessiliflore-hêtraie à Canche flexueuse
- L — Reliquats de chênaie-hêtraie de ravin à Luzule des bois
- Coupe à Digitale pourpre et Fougère aigle
- D P E R — Essences introduites (Douglas, Pin sylvestre, Epicéa, Robiner)

Système neutrophile et mésophile

- Pâture à Ray-Grass et Crételle
- Prairie sous-pâturée à Fromental et Berce sphondyle
- Friche à Fromental et Fougère-Aigle
- Haut fourré à Coudrier et Aubépine monogyne
- Chênaie à Mélique uniflore et ronces
- CF — Chênaie-frênaie à Mélique uniflore et ronces
- B — Faciès à Blechnum en épi et ronces
- Plantation récente de feuillus
- S — Frênaie-Erablière à Polystic à soies et Scolopendre
- Cultures
- Friche nitratée à Ortie

Système neutrophile et humide

- Pâture à Jonc à tépales aigus et Crételle
- O — Prairie de fauche à Oenanthe à feuilles de Peucédan
- Prairie tourbeuse à Cirse des anglais et Scorzonaire humble
- Friche à Reine des prés et Jonc à tépales aigus
- Fourré pionnier à Saule roux-cendré
- O — Fourré pionnier à Saule roux-cendré et Osmonde royale
- Bois tourbeux
- Aulnaie-Frênaie "sous forêt"
- Ripisylve ajourée à Baldingère et Ortie dioïque
- Peupleraie

N

0 100 m

5410 691 692

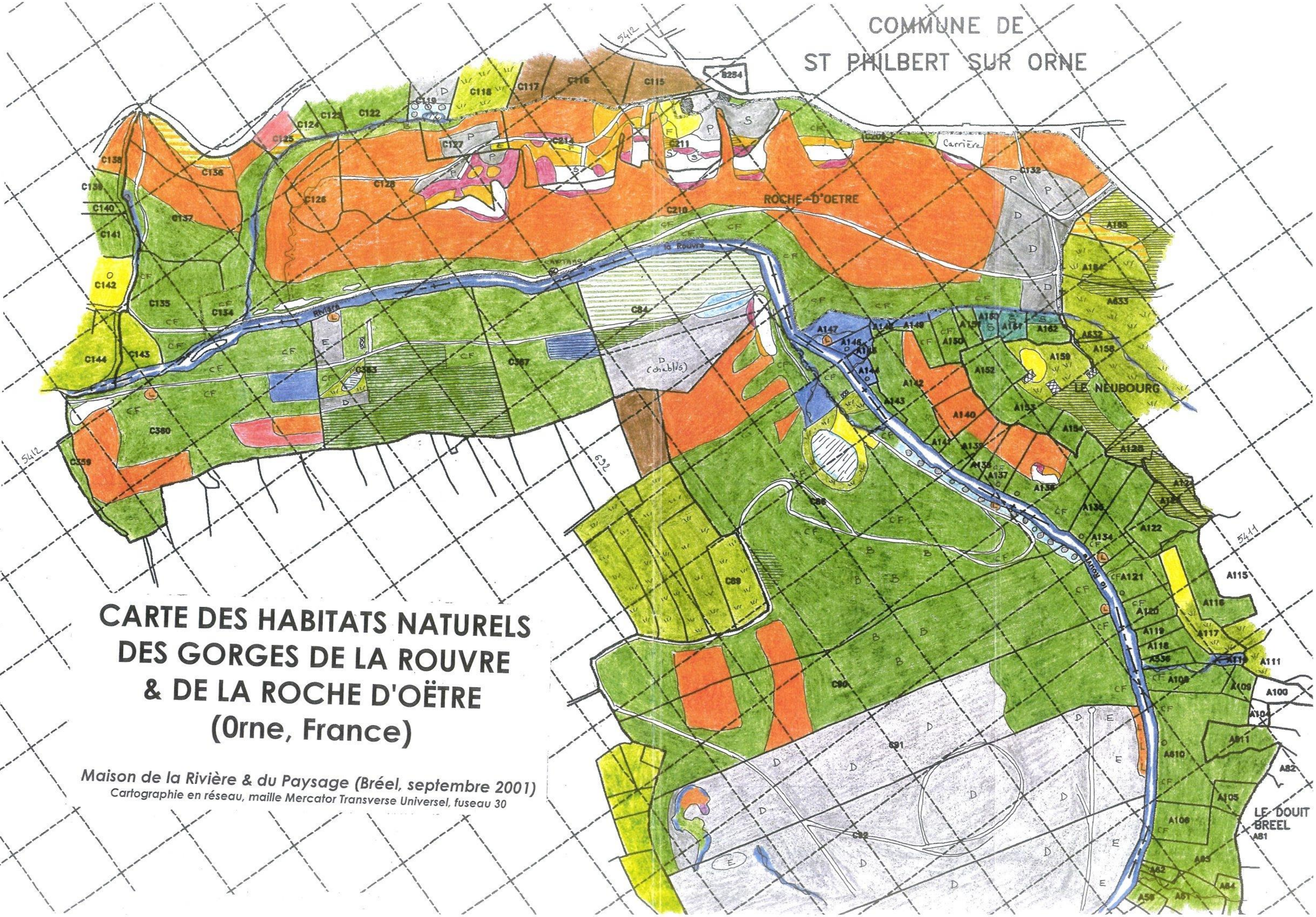

CARTE DES HABITATS NATURELS DES GORGES DE LA ROUVRE & DE LA ROCHE D'OËTRE (Orne, France)

Maison de la Rivière & du Paysage (Bréel, septembre 2001)

Cartographie en réseau, maille Mercator Transverse Universel, fuseau 30